



DOCUMENT PRÉPARATOIRE

12^e Congrès de
l'Union Fédérale des Retraités
de la Métallurgie CGT

du 1^{er} au 5 avril 2019



**DÉVELOPPER UN SYNDICALISME RETRAITÉ
UTILE, EFFICACE, DE PROXIMITÉ EN TERRITOIRE**



Préambule

Les avis et propositions des syndiqués seront au cœur de la préparation du 12^e congrès de notre Union Fédérale de Retraités de la Métallurgie, qui se tiendra du 1^{er} au 5 avril 2019 à La Palmyre.

Ce document adressé à chaque syndiqué est celui qui lance la préparation du Congrès vers chacun d'entre vous. C'est la première rédaction rédigée sous forme interrogative, pour permettre le débat le plus large possible des syndiqués lors des assemblées de sections UFR, afin de l'enrichir individuellement et collectivement jusqu'au Congrès lui-même.

Nous voulons organiser un congrès ancré dans la vie des territoires et dans les luttes, à partir des préoccupations, attentes et exigences revendicatives des retraités de la métallurgie, dans une crise systémique du capitalisme ancrée dans la financiarisation avec une dégradation accrue de la situation économique, sociale, morale et politique dans notre pays et dans le monde.

Nous avons besoin pour aider les retraités de notre pays de franchir un nouveau palier de syndicalisation de notre UFR, afin de créer un rapport de forces beaucoup plus imposant, pour défendre les attentes et exigences revendicatives alternatives en faveur des retraités, des actifs, pour transformer le travail et la société en prenant en compte le vieillissement de la population et la progression de l'espérance de vie.

Nous devons élever le niveau de la qualité de vie syndicale de nos sections et structures pour répondre aux immenses besoins syndicaux de nos adhérents, en convergence avec les salariés, les privés d'emploi.

Tout cela dans le prolongement de notre 11^e Congrès de l'UFR et la mise en œuvre des décisions du 41^e congrès fédéral, du congrès de l'UCR et du 51^e congrès confédéral.

Les membres du Conseil National de l'UFR

Partie 1 - Le Contexte

La situation générale, la perception et le vécu qu'en ont les retraités

1.1 Le système capitaliste et le libéralisme économique sont à l'origine d'une situation mondiale marquée par le creusement des inégalités et la multiplication des crises (bancaires, sociales, environnementales, démocratiques..)

1.1.1 Aux dérives financières qui remettent en cause les économies mondiales et les fondements des Etats qui s'y soumettent, s'ajoutent les fléaux issus des conflits (misère, massacres, dictatures...)

1.1.2 Alors que les Etats et leurs dirigeants, incapables qu'ils sont à répondre aux besoins de l'Humanité, n'envisagent pas d'autres issues que ce système, l'aspiration à vivre dignement et à l'émancipation grandit.

1.1.3. Les questions économiques, sociales, environnementales, sociétales et démocratiques émergent dans les luttes des peuples.

1.1.4. Dans plusieurs pays d'Europe et du monde, avec une place grandissante de la jeunesse, les peuples aspirent à sortir de la misère, refusant de payer la crise capitaliste dont ils ne sont pas responsables.


1.1.5. Dans le monde arabe, en Asie du Sud-Est, en Afrique,...de nombreux peuples se soulèvent contre des dictatures et des régimes autoritaires. Ils exigent la démocratie, une autre répartition des richesses permettant un développement social et économique de leur pays.

1.1.6. Dans notre pays, sous la pression des marchés financiers, des agences de notations, des lobbys libéraux relayés par la plupart des médias (à 85 % aux mains de groupes financiers), les politiques d'austérité et d'ajustement budgétaire bloquent voire réduisent la croissance, la consommation des ménages, les droits sociaux. Le chômage, la précarité, la casse industrielle et des services publics entraînent des suppressions massives d'emplois, une dégradation du bien commun et du lien social.

1.1.7. Le pouvoir d'achat, la qualité et les conditions de vie se dégradent pour tous, au moment où les profits des grands groupes et les dividendes versés aux actionnaires explosent, alors que les gouvernements libéraux refusent non seulement de faire payer les riches mais au contraire, allègent leurs contributions et ponctionnent le plus grand nombre.

1.1.8. Les garanties sociales collectives sont menacées par de nouvelles attaques après le pacte de responsabilité, le CICE, la loi El Khomri et les ordonnances « Macron », la réforme XXL du Code du Travail, qui vont, en les accentuant, dans le même sens que les précédentes.

1.1.9. La dégradation du système de santé conduit plus du tiers de la population à renoncer aux soins ou à les différer. Les retraités sont particulièrement touchés par ces phénomènes.



Commentaires

1.1.10. Sur 16 millions de retraités, entre 4 et 5 millions sont pauvres et 750.000 sont obligés de travailler. Le niveau des retraites et celui des reversions restent bas, notamment pour les femmes qui ont souvent des rémunérations inférieures et des carrières incomplètes.

1.1.11. La CGT, au moment des élections présidentielles, avait précisé que nous ne pourrions pas déboucher sur des avancées pour les salariés, les privés d'emploi et les retraités sans que ceux-ci fassent irruption sur le terrain social.

1.1.12. Le dialogue social et la concertation doivent s'appuyer en permanence sur l'implication et l'engagement des salariés actifs et retraités, des privés d'emploi et en premier lieu ceux de nos syndiqués actifs, retraités et sans emploi pour gagner en efficacité.

1.1.13. Nous constatons que tout comme les précédents, ce gouvernement est plus sensible aux positions du patronat, des actionnaires du CAC 40 et de la finance qu'à celles des salariés et de leurs organisations.

1.1.14. Le dialogue social, prôné par le MEDEF comme méthode de gouvernance des relations sociales, ne peut pas se traduire par des compromis engendrant en permanence un recul des droits des salariés et des droits sociaux.

1.1.15. Le MEDEF, avec Pierre GATTAZ à sa tête, a permis au patronat, de remettre à jour un programme extrêmement agressif à l'encontre du monde du travail.

1.1.16. Alors que le coût du capital n'a jamais autant impacté l'économie réelle, la baisse du « coût du travail » et la refonte du marché du travail sont leur priorité : sécurité fiscale, juridique et financière pour les entreprises et flexibilité sociale pour les salariés, sans emploi et les retraités.

1.1.17. Le repli de la négociation sur l'entreprise est affiché comme un objectif afin d'obtenir des accords dont le but serait la compétitivité (par la baisse du coût du travail), la flexibilité et la souplesse de la production.

1.1.18. Le processus ouvert par l'ANI, la loi sur la sécurisation de l'emploi et la réforme du Code du Travail...sont des étapes consistantes et essentielles.

1.1.19. Dans les entreprises, cela favorise le dumping social, la concurrence entre les salariés avec un chantage sur l'emploi, les salaires et les conditions de travail.

1.1.20. La mise en concurrence des salariés, au prétexte d'améliorer la compétitivité des entreprises, n'a pas de limite et n'a aucun sens social.

1.1.21. Cela montre l'urgence des solidarités à construire entre les salariés pour défendre leurs intérêts.

1.1.22. Si le Président de la République et son Premier Ministre entrevoient une embellie de l'activité économique et promettent une inversion de la situation (notamment du chômage), les salariés et les retraités, eux, constatent une dégradation accélérée de leur situation.

1.1.23. On est donc très loin de la rupture nécessaire avec les



politiques sociales et économiques antérieures.

1.1.24 L'intervention des salariés actifs et retraités dans les affaires qui les concernent est donc une absolue nécessité : aucune avancée sociale ne se gagnera sans leur mobilisation. C'est de cela dont il faut débattre aujourd'hui à partir de leur situation concrète, de leur vécu et de leurs aspirations.

Partie 2 - Quel vécu et quels enjeux pour les retraités ?

2.2.1. 25 ans de remise en cause de l'âge de départ en retraite et des droits associés à celle-ci.

2.2.2. Emmanuel Macron a annoncé vouloir réformer le système des retraites. Pour tout cotisant, «un euro cotisé donne les mêmes droits à la retraite», a-t-il déclaré, lors de la présentation de son programme. Ce qui nécessite de rouvrir l'épineux dossier des régimes spéciaux.

2.2.3. Il n'est pas le premier à vouloir s'attaquer aux fameux «régimes spéciaux», dont l'origine remonte au XIXème siècle, qui ont constitué de véritables bombes politiques pour de nombreux gouvernements.

2.2.4. En déclarant avec prudence que « cette réforme prendra du temps, mais qu'elle a été trop reportée », Emmanuel Macron se heurte à l'histoire mouvementée de ces vingt-cinq dernières années en matière de financement des retraites.

2.2.5. Que de réformes :

1991, le Livre blanc de Michel Rocard : les retraites, une bombe à retardement « L'âge du départ à la retraite se constate plus qu'il ne se décrète ». Si Michel Rocard, Premier ministre socialiste, n'entendait pas remettre en cause les principes de 1945 en matière de «solidarité entre les âges», il assumait les conséquences démographiques sur le budget des retraites, notamment l'allongement de la durée de la vie. Cette prise de conscience politique du Livre blanc de 1991 a servi de toile de fond aux différentes réformes qui se sont succédées entre 1993 et 2013 ou qui ont échoué, comme en 1995.

La réforme Balladur de 1993 augmente la durée de cotisation nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux plein.

La réforme de 1993 modifie aussi le salaire moyen servant de référence pour le calcul de la pension. Il est progressivement calculé sur les 25 meilleures années et non plus sur les 10 meilleures. L'échec de la réforme Juppé de 1995 sur la retraite des fonctionnaires

Création en 1999 du Fonds de réserve pour les retraites.

En 2003, le président Jacques Chirac souhaite approfondir la réforme Balladur de 1993.

La réforme Fillon de 2003, sans s'attaquer aux régimes spéciaux, réforme l'ensemble des régimes de retraite, y compris ceux de la fonction publique. En parallèle, la réforme Fillon institue un système de retraite par capitalisation avec la création de deux mécanismes d'épargne-retraite, le premier individuel (PERP pour Plan d'épargne retraite populaire), le second collectif (PERCO pour Plan d'épargne pour la retraite collectif).

La réforme Bertrand de 2008 sur les régimes spéciaux.

Le président Nicolas Sarkozy souhaite s'attaquer à l'épineuse question des régimes spéciaux. La réforme Woerth de 2010 sur l'âge légal de départ à la retraite.

Commentaires

La loi de 2010 portée par Éric Woerth concerne principalement l'âge légal de départ à la retraite.

La réforme Ayrault de 2013, une «non-réforme»? Si l'âge légal de départ à la retraite reste le même, la durée de cotisation pour une retraite à taux plein doit augmenter d'un trimestre tous les trois ans avec l'objectif d'atteindre 43 annuités en 2035.

2.2.6. Un pouvoir d'achat en berne. Quel que soit leur régime de retraite, les retraités sont en effet, d'année en année, de plus en plus préoccupés, pour ne pas dire indignés, par la baisse significative du pouvoir d'achat des retraites et pensions.

2.2.7. Débutée en 1982 dans le cadre du Plan de blocage des salaires, continuée en 1987 avec la non-indexation des retraites sur les salaires, cette dégradation s'est poursuivie et amplifiée avec les décrets dits « Balladur » de 1993 et les diverses réformes des retraites qui ont suivi. A cela s'ajoutent de nouvelles charges qui concourent à l'aggravation de la situation financière des retraités et personnes âgées : relèvement de la CSG, hausse du forfait hospitalier, forfait d'un euro par consultation médicale, déremboursements de médicaments


2.2.8. L'inquiétude porte sur la question de savoir si, du fait des régressions par les réformes successives, ce recul sera durable, induisant un accroissement des difficultés matérielles des retraités et personnes âgées.

2.2.8. La montée d'un « risque de pauvreté des retraités et personnes âgées » apparaît ainsi comme un fait social nouveau, lequel motive une inquiétude collective permettant même de parler d'une réelle crainte d'une précarisation dans l'avenir de cette catégorie de population.

2.2.9. Le changement de système de retraite prôné par Macron : Toujours baisser le niveau de financement des retraites.

2.2.10. Depuis 1993, les réformes successives des retraites ont été menées au nom de l'équilibre financier des régimes. Aujourd'hui que le déficit des caisses est en voie de résorption - au prix de la baisse du niveau des pensions et du départ plus tardif en retraite -, c'est la recherche de l'équité qui est invoquée pour justifier une nouvelle réforme. Le projet est de transformer le système actuel par annuités en un régime par points, à vocation universel, qui remplacera les 42 régimes actuels (base et complémentaires). L'objectif annoncé est qu'« à carrière identique, revenu identique, la retraite doit être identique ». Donc, à carrière incomplète et faibles revenus, faible retraite, mais ce sera la même chose pour tout le monde ! Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites, interviewé sur France Inter le 11 octobre 2018, précisait « la retraite est le reflet de la carrière, ça, c'est quelque chose qui est juste. Si vous avez une belle carrière, vous avez une belle retraite, si vous avez une moins belle carrière, vous avez une moins belle retraite ».

2.2.11. Certes, les documents officiels affirment que les solidarités seront consolidées, mais ils indiquent aussi qu'il faut « redéfinir leurs objectifs et clarifier la nature de leur financement ». JP Delevoye demandait : ne relèvent-ils pas plutôt de la solidarité nationale via l'impôt ? La question préfigure la réponse. L'idée est de sortir certains dispositifs du sys-



tème de retraites et de les faire financer par la fiscalité. Dans le contexte actuel de recherche tout azimut de baisse des dépenses publiques, il y a là un risque majeur de régression.

2.2.12. En outre, il est clairement indiqué que le montant actuel des retraites, qui représente 14 % du PIB, doit être un plafond. Tout d'abord, déclarer que la part des retraites dans la richesse produite ne doit pas croître alors que la part des retraités dans la population va augmenter revient à décider de leur appauvrissement. Est-ce là « bâtir un système de retraite fondé sur une solidarité renforcée » ?

2.2.13. Ensuite, on ne voit pas bien alors comment on pourrait assurer cette « solidarité renforcée », qui prendra en compte « les interruptions d'activité liées aux aléas de carrière ou de vie, les carrières longues, les métiers pénibles, le handicap », tout cela à budget constant. On ne voit pas non plus comment les pensions de réversion seraient garanties, comme il a été annoncé : les conditions d'attribution de la réversion varient actuellement selon les régimes (de 50 % à 60 % de la pension de la personne décédée, avec des conditions d'âge ou de ressources différentes) : les harmoniser dans le cadre d'un budget constant signifie mathématiquement qu'il y aura beaucoup de perdants !

2.2.14. Le rôle de l'OCDE et de la Commission de Bruxelles : Les populations de la France, de l'Europe et de l'OCDE vieillissent... En France, dans les années 50 on dénombrait 5 actifs pour un retraité. En 2010, ce ratio est de 3,5. Il sera égal à 2 à partir de 2040.

Les régimes publics de retraite sont de plus en plus coûteux... En France, les dépenses publiques consacrées à la retraite atteignent 13% du PIB en 2007. Elles seront de 14% en 2060. C'est au-dessus de la moyenne des pays de l'Union européenne. Les français partent à la retraite plus tôt que leurs voisins européens, en moyenne avant 60 ans.

En France, seul un peu plus d'un sénior sur deux travaille, c'est moins que la moyenne des pays européens.

Avec une sortie du marché du travail plus précoce et une espérance de vie plus élevée, les français sont ceux qui passent le plus d'années à la retraite : 28 années pour les femmes, 24 années pour les hommes.

Les taux de remplacement des pensions en France sont légèrement en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE et de l'Union européenne : 54% au salaire moyen, et 62% à la moitié du salaire moyen.

En moyenne dans les pays de l'OCDE, un peu plus de 60% des revenus des personnes âgées proviennent de transferts publics. En France, c'est plus de 85%.

2.2.15. Retraites : Bruxelles pousse la France à faire des milliards d'euros d'économie sur le dos des retraités !

La Commission européenne s'appuie sur une étude du think tank libéral Ifrap pour inciter la France à réduire ses dépenses de retraite. Plus de 5 milliards d'euros pourraient être dégagés sur les régimes des fonctionnaires en 2022.

Et si Emmanuel Macron profitait de la grande réforme des retraites à points de 2019 pour revoir à la baisse les dépenses de pension ? C'est en tout cas ce que lui suggère la Commission européenne. La France doit «uniformiser progressivement les règles des différents régimes de retraite pour renforcer l'équité et la soutenabilité de ces régimes», écrit-elle dans une récente «Recommandation» qui doit être validée le 22 juin par



les ministres des Finances européens réunis au Luxembourg. «Si les réformes des retraites déjà adoptées devraient réduire le ratio des dépenses publiques de retraite à long terme, relève-t-elle, un système de retraites plus simple et plus efficient générerait des économies plus importantes et contribuerait à atténuer les risques qui pèsent sur la soutenabilité des finances publiques à moyen terme.» Pour appuyer sa requête, la Commission européenne cite une «étude récente» qui estime qu'un alignement des régimes de retraite des fonctionnaires sur ceux du privé «réduirait de plus de 5 milliards d'euros les dépenses publiques à l'horizon 2022».

2.2.16. Partout en Europe, baisser le niveau des retraites, Grèce, Espagne, Portugal, Belgique, etc...

2.2.17. En Espagne comme en France, les retraités, victimes de la politique d'austérité décidée par Bruxelles, manifestent leur colère. Des dizaines de milliers d'Espagnols ont défilé dans les grandes villes du pays, pour exiger une revalorisation de leurs retraites. et défendre le système menacé, selon les syndicats, de privatisation par la droite au pouvoir. Les manifestants exigent que les retraites soient revalorisées au-delà des 0,25 % accordés en 2016 et 2017, en dessous du taux d'inflation (1,2 %).

2.2.18. 2019 - Nouvelle année noire pour des milliers de retraités grecs. Le plus grand risque est attendu pour les retraités touchant des pensions supérieures à 1000 euros par mois, qui sont environ 750 000. «L'ajustement» des retraites étudié par le gouvernement infligera des réductions allant de 5 à 620 euros par mois pour au moins 1,4 million de retraités lorsque l'écart entre la pension calculée selon l'ancienne réglementation et le nouveau système sera imposé à tous les retraités. Les experts du gouvernement ont préféré envisager cette solution pour que les créanciers du pays, et en particulier le Fonds Monétaire International, n'exigent une réduction immédiate des retraites.

En dépit des propos rassurants tenus par le ministre des Finances Euclide Tsakalotos et le ministre du Travail Effie Achioglou, le projet de loi doit mener à une réduction des pensions d'environ 14 % pour plus de 1,4 million de retraités.

2.2.19. En Suède : 20 ans après la réforme, les retraites suédoises sont-elles toujours un modèle ?

La Suède n'échappera pas à une évolution de sa réforme : même si ce n'est plus un sujet de campagne électorale, puisqu'un accord a déjà été trouvé fin 2017.

Les défis à venir :

- **Augmentation de l'espérance de vie : quel arbitrage entre allongement de la durée du travail, hausse des cotisations ou hausse du plafond (4350€/mois) ?**
- **Evolution du marché du travail (indépendants/ égalité F/H) : quelles adaptations pour le pilier 2 ?**
- **Quel impact sur le système social avec l'augmentation prévisible de la part des prestations sociales et du nombre de personnes en invalidité avant 67 ans ?**

Accord du groupe parlementaire :

- Instauration d'un complément, soumis à conditions de ressources, pour les plus vulnérables et augmentation du plafond de l'allocation logement
- Recul de l'âge de départ en retraite (64 ans d'ici 2026, 67 ans pour la pension garantie)



Commentaires

- Relèvement de la protection des travailleurs âgés contre le licenciement (de 67 à 69 ans)
- Maîtrise du volet capitalisation Création d'une Délégation aux personnes âgées

Partie 3 - Développer une activité revendicative de l'entreprise jusqu'au lieu de vie

3.3.1. Articuler revendications professionnelles, interprofessionnelles et spécifiques à partir des enjeux du territoire, et du développement humain durable.

3.3.2. Le tournant libéral et la rigueur entreprise au tout début des années 1980 en termes de politique sociale et économique, durent depuis plus de 3 décennies et ont aggravé la situation des salariés actifs et retraités. Cette politique fragilise la cohésion sociale par la remise en cause des services publics et des solidarités intergénérationnelles ainsi qu'interprofessionnelles contenues dans le système de protection sociale issu du CNR.

3.3.3. Dans ce contexte, le syndicalisme CGT, et spécifiquement celui des retraités quelle que soit la profession exercée en activité, revêt un caractère essentiel.

3.3.4. Ainsi, au-delà des résistances qu'il convient de mettre en œuvre pour préserver les conquises sociaux professionnels et interprofessionnels, il s'agit aussi pour le syndicalisme retraités de rester offensif sur les questions de pouvoir d'achat, de santé, d'aide à l'autonomie, de mobilité, d'habitat, d'accès à la culture et aux loisirs.

3.3.5. L'organisation de l'activité syndicale au plus près des lieux de vie, dans les sections, les UL et UD, doit permettre de construire et élaborer les revendications à partir des besoins exprimés par l'ensemble des retraités sur un territoire.

3.3.6. Les sections de la métallurgie, intégrées pleinement dans leur syndicat, se trouvent naturellement à l'intersection de cette exigence de complémentarité et de convergence entre le champ professionnel et territorial.

3.3.7. C'est un enjeu fondamental pour toute la CGT que de travailler à coordonner l'activité syndicale de nos différentes structures pour trouver unité, cohérence, solidarité de classe, principes essentiels pour élever le rapport de forces.

3.3.8. Chez les retraités, cela doit nous conduire à décroiser l'activité afin de faire vivre en synergie les sections avec les ULSR et les USR. Pour faire avancer nos revendications cela passera inéluctablement par l'élévation du rapport de forces et donc par la mise en commun de nos expériences, de notre potentiel militants et nos savoir-faire.

3.3.9. Cet objectif d'élargissement du rapport de forces va bien au-delà du territoire national. Dans toute l'Europe, le défi démographique est posé. Les systèmes de protection sociale et de retraite sont remis en cause. Cela exige une autre répartition des richesses et d'autres financements. Il est donc dans l'intérêt des retraités de travailler, ensemble, sous l'impulsion de la Fédération Européenne de Retraités et Personnes Agées (FERPA).

3.3.10. L'exigence de luttes intergénérationnelles s'impose



comme une évidence car nos droits sociaux sont dépendants de l'évolution des salaires, de notre Convention Collective de la Métallurgie, de l'emploi, des services publics et de leurs missions.

3.3.11. Les retraités ont besoin de lien social et d'occuper richement et pleinement leur temps. Ils sont demandeurs de culture et de pratiques culturelles, de loisirs, de sport. D'où le droit à l'accès au C.E. Ils ont droit à l'évasion par les voyages et les vacances. (6 retraités sur 10 ne partent pas en vacances)

3.4.12. Une protection sociale de haut niveau

3.4.13. Notre protection sociale s'est construite au travers de luttes séculaires pour gagner les droits à se prémunir des divers risques et aléas de la vie, tels que la maladie, l'invalidité, la vieillesse qui, privant les travailleurs de travail, leur supprime du même coup, des ressources indispensables à leur existence.

3.4.14. La création de la Sécurité Sociale en 1945, issue du programme du Conseil National de la Résistance, fut l'étape la plus décisive de cette conquête des droits pour et par le monde du travail.

3.4.15. Elle est fondée sur une logique de solidarité interprofessionnelle et intergénérationnelle, financée sous la forme de cotisations sociales prélevées sur les richesses créées par le travail. Elle a institué le principe du salaire socialisé.

3.4.16. Dès le lendemain de sa création, la Sécurité Sociale fait l'objet d'un certain nombre d'attaques de la part du patronat qui ne l'a jamais admise.

3.3.4.17. Depuis 1967, de réforme en réforme, la qualité et le financement de notre système de protection sociale se sont affaiblis.


La démocratie a été remise en cause avec la suppression des élections des administrateurs de la Sécurité Sociale et la mise en place du paritarisme excluant la CGT des présidences des caisses. L'institution unique Sécurité Sociale a été éclatée en plusieurs branches, ouvrant la porte, plus tard, à une privatisation rampante. La mise en place de la CSG en 1991 a créé les conditions d'un transfert des cotisations sociales vers l'impôt des ménages. De 1991 à aujourd'hui, la part des cotisations sociales dans le financement de la Sécurité Sociale est passée de 86,8 % à 64,2 % alors que la part de l'impôt incluant la CSG est passée de 4,9 % à 30,3 %.

3.4.18. Ces réformes de fond ont transféré la charge de l'assurance maladie sur les assurés eux-mêmes et ont conduit à une montée préoccupante de la renonciation aux soins de la part de nombreux assurés sociaux.

3.4.19. Il faut interdire les dépassements d'honoraires, supprimer les franchises médicales et divers forfaits et permettre à tous une égalité de soins de qualité et de proximité.

3.5. Pour une reconquête de la Sécurité Sociale et son financement.

3.5.1. En proposant une reconquête de la protection sociale, à partir d'un 100 % Sécu, la Confédération a décidé de redonner



à la Sécurité Sociale toute sa place, de contribuer à construire une protection sociale à la hauteur des besoins sociaux du 21^e siècle, tenant compte des transformations de la société, des progrès technologiques qui ont été accompagnés de gains de productivité et de création de richesses sans précédent.

3.5.2. De tous temps, les besoins humains ont été en lien avec les évolutions de la société.

3.5.3. Avec l'allongement de la durée de vie, la retraite est devenue un nouvel âge de la vie libérée des contraintes du travail salarié, mais néanmoins active (engagements familiaux, syndicaux, associatifs, politiques, culturels ou sportifs). Cela nous confronte à de nouveaux défis, en particulier ceux liés au très grand âge et à la perte d'autonomie.

3.5.4. La précarité et l'exclusion ont pris une importance massive : le taux de chômage n'est jamais descendu en dessous de 7 % depuis 1983. Par ailleurs, les transformations du travail ont produit de nouvelles affections : extension des cancers, explosion des troubles musculo squelettiques, émergence des risques psychosociaux. Ce coût du « mal travail » génère des dépenses de l'ordre de 80 milliards d'euros par an supportés par la sécurité sociale.

3.5.5. Ces nouvelles données nous confortent dans notre conception d'une sécurité sociale qui sécurise les individus de la naissance à la mort.

3.5.6. La sécurité sociale doit rester fondée sur les principes qui ont prévalu à sa création : « chacun reçoit selon ses besoins et contribue selon ses moyens ».

3.5.7. Pour faire face à l'ensemble de ces enjeux, une réforme globale du financement de la sécurité sociale permettant de dégager de nouvelles ressources, est une priorité urgente.

3.5.8. La CGT réaffirme que les cotisations basées sur les richesses créées par le travail doivent être la source unique du financement de la protection sociale.

3.5.9. Le problème n'est pas le « coût du travail » mais le coût du capital, c'est-à-dire les exigences de rémunération des actionnaires et les charges financières exigées par les banques.

3.5.10. La CGT propose une réforme pour redynamiser le financement de la sécurité sociale à partir de ses principes constitutifs, reposant sur une logique de valorisation du travail, de création d'emplois, d'augmentation des salaires et , par conséquent, sur la promotion du salaire socialisé.

3.5.11. La question de l'abrogation de la CSG, de la CRDS et de la CASA étant posée.

3.5.12. Il s'agit pour toute la CGT de se poser la question de son opposition à la CSG et son augmentation sur le revenu qui conduirait inéluctablement à la fiscalisation des ressources de la sécurité sociale, de même que nous devons nous positionner sur le prélèvement des impôts à la source.



Partie 4 - Droit à la santé pour tous

4.4.1. Aujourd'hui, tout est mis en œuvre par nos gouvernants pour que les mesures de progrès social (notamment celles issues du CNR) soient remises en causes. Pour le patronat, la santé est un coût insupportable.

4.4.2. Pourtant, l'accès à la santé est un droit inaliénable pour tous.

4.4.3. Le droit à la santé constitue un droit humain fondamental. La santé ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Elle est un état complet de bien-être physique, mental et social.

4.4.4. Le 17 décembre 2015 était adoptée la loi TOURAINE dite « loi de modernisation de notre système de santé ». Cette loi venait renforcer et prolonger les processus engagés au fil des ordonnances JUPPE (1996) des lois MATTEI (2002) et BACHELOT (loi HPST) de 2009). La loi Touraine représentait le volet santé de la réforme territoriale avec comme objectif une hyper concentration des lieux de décisions et de pouvoirs au niveau régional (ARS) et au niveau de l'Etat. Un de ces objectifs : participer aux 21 milliards d'économies (santé, retraite, chômage,...) dont 10 milliards sur la santé et l'assurance maladie. Avec cette loi, le désengagement de l'Etat du service public de santé au profit du secteur privé et au détriment des patients, est clairement recherché. La logique de rentabilité est privilégiée au détriment d'une logique de besoins. Toutes ces lois ont accentué les problèmes que rencontrent les malades. En matière d'accès aux soins, les inégalités n'ont cessé d'augmenter.

4.4.5. Le niveau des retraites, la baisse des remboursements, la fermeture des lieux d'accueil, les déserts médicaux, la réduction du nombre d'hôpitaux publics, le transfert d'activités lucratives au privé, les dépassements d'honoraires, éloignent de plus en plus les retraités de l'accès aux soins.

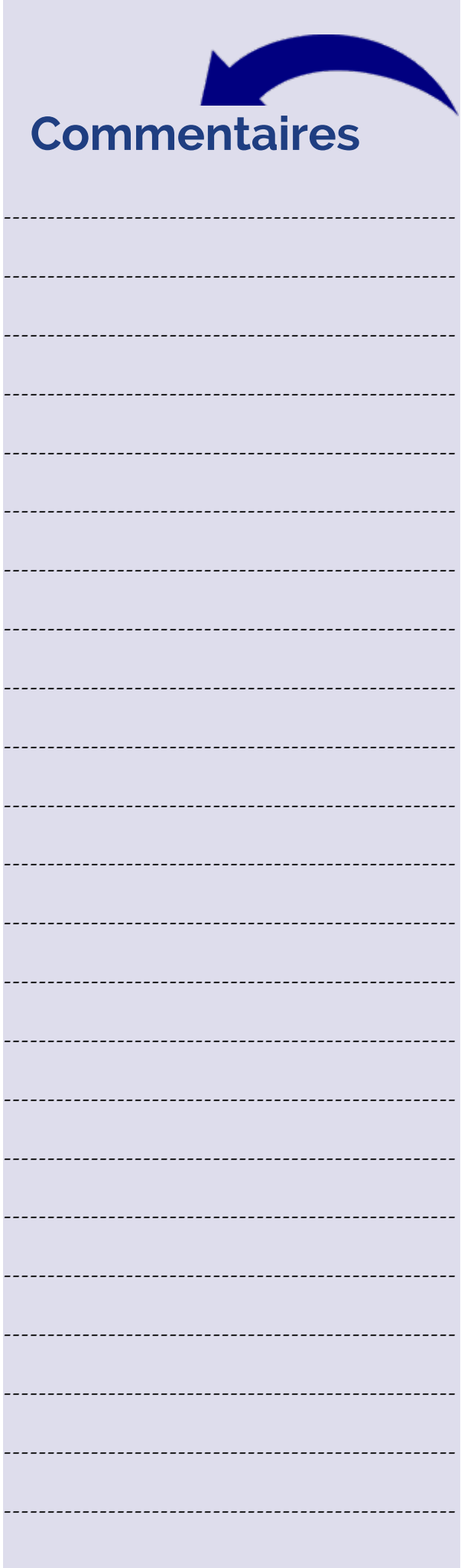
4.4.6. Les lois HOST (Hôpital, Patient, Santé, Territoire), de « modernisation » du système de santé et de financement de la sécurité sociale, se traduisent par des suppressions de postes et fermetures de lits, de maternités et centres hospitaliers et diminuent l'offre de soins en territoires de proximité.

4.4.7. L'objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) affaiblit considérablement l'offre de soins et les réponses aux besoins de santé des citoyens et notamment les retraités.

4.4.8. La protection sociale universelle maladie (PUMA), instaurée en 2016, va accroître la fiscalisation du financement de la branche maladie.

4.4.9. La CGT met en débats la nécessité d'une réforme profonde de notre système de santé, et propose de mettre en place, d'une part une organisation du système fondée sur la prise en charge globale du patient et, d'autre part, une offre de soins de proximité s'appuyant sur un service public de santé performant et égalitaire. Nous refusons la marchandisation de la santé et combattons sa mise en place.

4.4.10. Dans ce cadre, la CGT a formulé un certain nombre de



revendications, dont le développement des centres de santé sans but lucratif avec des professionnels de santé salariés. Ces lieux participeraient, par leurs missions, à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé en offrant des soins, notamment avec l'hôpital public, l'accompagnement social des patients, la prise en compte de toutes les populations sans discrimination sociale, culturelle ou religieuse, proximité avec amplitude d'ouverture adaptée aux besoins du territoire et des populations.

Pour résumer, ils favoriseraient le travail en réseau (hôpital public - centre de santé et entre généralistes et les différentes spécialités de continuité de soins avec des durées de rendez-vous nettement inférieures à la situation actuelle), contrairement aux maisons de santé qui privilégient la médecine lucrative.

4.4.11. Autre enjeu important que renvoie le 100 % : le coût exorbitant et surévalué des médicaments remboursés par la Sécu pour un montant de 24 milliards d'euros par an.

Cela implique de mettre en place une régulation du prix du médicament, en particulier les médicaments innovants. On pense au traitement de l'Hépatite C, mais certains médicaments anti-cancéreux ou visant au traitement de certaines maladies orphelines sont encore coûteux.

Les dividendes versés aux actionnaires des entreprises pharmaceutiques ont augmenté de 144 % en 11 ans.

Il est donc urgent de retrouver une maîtrise publique dans la politique du médicament, ainsi qu'un besoin de transparence et de démocratie.

4. 5 Place de la complémentaire santé

4.5.1. Depuis la mise en place de la sécurité sociale, notre système de protection sociale a évolué vers une articulation entre la sécurité sociale, la protection sociale complémentaire (mutuelles et sociétés à forme mutuelle, assurances privées et institutions de retraite et de prévoyance dont certaines pouvant relever de l'assurantiel), les collectivités locales et l'Etat.

4.5.2. La CGT est très attachée à ce que la sécurité sociale reconquière sa place prépondérante dans le système de protection sociale de la population. Son rôle doit être renforcé, de même que son périmètre de prise en charge à partir d'une approche renouvelée de la santé. Cela implique, bien entendu, de revenir également sur les remboursements et d'augmenter les taux de prise en charge.

4.5.3. La protection sociale complémentaire doit viser à améliorer la couverture des assurés sociaux. Elle n'a pas vocation à s'y substituer en compensant le désengagement de la sécurité sociale. Elle ne doit pas relever du secteur marchand à but lucratif.

4.5.4. Une alternative à la suppression des complémentaires serait une articulation nouvelle entre assurance maladie obligatoire et assurance maladie complémentaire, à l'instar de l'idée défendue à la libération de concentrer le rôle des mutuelles sur la prévention.

4.5.5. L'ANI du 11 janvier 2013 et la loi du 14 juin 2013 ont imposé la mise en place d'une couverture complémentaire santé au niveau des entreprises avant 2016. Ainsi, se mettent en place, dans notre pays, deux niveaux de régimes obligatoires



Commentaires

: le régime de base de la Sécu, et un régime complémentaire de contrats collectifs pour les salariés actifs, géré par des opérateurs privés et dont le niveau de couverture est variable selon la branche ou l'entreprise.

4.5.6. On va ainsi vers un système à deux vitesses avec :

- Une protection sociale liée au contrat de travail qui pourrait constituer un plus pour les salariés concernés
- Des exclus du système : les salariés des entreprises non soumises à négociations collectives ou non couvertes par un accord de branche ; les chômeurs ; les fonctionnaires ; les étudiants et les retraités, soit plus de la moitié de la population.

4.5.7. Seuls les organismes à but non lucratif (mutuelles et institutions de prévoyance) ont vocation à intervenir dans le champ de la protection sociale complémentaire qui doit s'émanciper des logiques marchandes actuelles.

4.6 Droit à la retraite

4.6.1. La retraite constitue un droit fondé sur les salaires et les années cotisées et validées. Ce n'est pas une prestation sociale ou une allocation. La retraite est un salaire socialisé.

4.6.2. Les principes fondateurs qui ont conduit à la mise en place de la sécurité sociale dans notre pays, et notamment de son régime de retraite au lendemain de la seconde guerre mondiale en 1945, entendaient garantir à chaque salarié un revenu décent au terme d'une vie de travail génératrice de richesses.

4.6.3. Cet ensemble a montré son efficacité : aujourd'hui, notre pays compte plus de 16 millions de retraités avec une espérance de vie parmi les plus avancées des pays occidentaux. Les retraités constituent, à travers leur consommation, un vecteur important dans le développement économique du pays. Sans oublier leur apport indispensable au fonctionnement de la vie politique, associative et à la solidarité familiale intergénérationnelle.

4.6.4. La perte constante du pouvoir d'achat des retraites, entamée depuis plus de deux décennies, le blocage de toute revalorisation de celles-ci au cours de ces dernières années, sont lourds de conséquences pour l'ensemble des retraités, ils conduisent à une précarité accrue, voire à des drames dans certains cas.


4.6.5. Il nous faut continuer de construire le rapport de forces pour combattre l'application des lois portant réforme des retraites

4.7 Droit à l'autonomie

4.7.1. La perte d'autonomie est essentiellement liée à des problèmes de santé et relève donc majoritairement d'une prise en charge par la sécurité sociale, en l'occurrence par l'assurance maladie.

4.7.2. L'accroissement de la population des plus de 60 ans dans les décennies à venir, va créer une véritable révolution démographique dont il convient de mesurer l'importance.

4.7.3. Il va nécessiter des réponses politiques aux questions de



santé et de perte d'autonomie dont la dernière loi sur l'adaptation de la société au vieillissement n'a pas pris la mesure, notamment sur les questions du financement.

4.7.4. La situation actuelle (convention triparties, mise en place des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens pour les établissements, multiples intervenants à domicile...) est complexe et source d'incompréhensions pour les personnes concernées et leur famille.

4.7.5. Il est nécessaire de simplifier le dispositif ; en ne désignant à terme qu'un payeur unique - la sécurité sociale - et un intervenant unique - un service public de l'accompagnement de l'autonomie.

4.7.6. Gouvernement et patronat dramatisent la situation de notre pays et mettent en avant le contexte économique pour justifier l'introduction des assurances privées dans le dispositif de prise en charge de la perte d'autonomie pour les personnes âgées. Or, ces besoins ne sont pas insurmontables !

4.7.7. L'aide à l'autonomie fait partie de nouveaux besoins liés aux progrès de la société : elle nécessite la mise en place de réponses adaptées et évolutives.

4.7.8. La CGT propose de créer un droit à l'autonomie, dans le cadre de la branche maladie de la sécurité sociale, prenant en compte le handicap, de la naissance à la mort. La problématique générale du financement de ce nouveau droit s'inscrit dans les propositions de la CGT pour le financement de la sécurité sociale.

4.7.9. Celles-ci reposent sur un prérequis : l'établissement d'un grand service public de la santé et de l'action sociale, excluant les établissements privés à but lucratif, afin de construire « une société pour tous les âges et toutes les situations ».

4.7.10. La prise en charge de la perte d'autonomie s'intègre totalement dans les principes fondateurs de la sécurité sociale : « faire face aux aléas de la vie de la naissance à la mort ». A ce titre, elle doit relever de la solidarité nationale et non de la solidarité familiale.

4.7.11. Si l'on mettait à contribution les revenus financiers des entreprises et des banques (325 milliards d'euros) aux taux actuels des cotisations dites patronales, cela rapporterait 1 milliard d'euros à la sécurité branche maladie de la Sécu et financerait les besoins pour la perte d'autonomie.

4.7.12. La CGT est donc opposée à la ponction (CASA) de 0,3 % sur les retraites.

Partie 5 - La place des retraités dans la société et dans le syndicalisme CGT

5.1. 1 Les retraités dans la société.

5.1.2. Qu'est qu'un retraité ? « Le retraité est un salarié qui s'est émancipé de son rapport de subordination à l'employeur. Sa pension est du salaire socialisé. Quand on parle de salaire, d'emploi et de retraite, c'est la même chose ». Jean-Marie Perrot, chercheur à l'IRES, spécialiste des mouvements sociaux, Vie Nouvelle n°180 .



5.1.3 Depuis la Libération, les pensions des travailleurs salariés en retraite proviennent de la répartition de la partie socialisée du salaire des actifs. Chaque salarié en retraite a acquis ces droits par ses cotisations au cours de sa vie professionnelle. Notre système de retraite est ainsi fondé actuellement sur un principe de solidarité entre générations. La mise en œuvre de la contre réforme des retraites en faveur d'un système « universel par points » que souhaite imposer E. Macron aboutirait à la destruction progressive de ce système. Contrairement à ce qu'on voudrait nous faire croire, nous, salariés en retraite, sommes bien concernés par ce projet.

5.1.4 La population retraitée en France atteint aujourd'hui le chiffre de 16 millions alors que la population totale est de 67 millions et la population active est de 30 millions dont 5,7 millions de chômeurs (catégories A+B+C). Cette population augmente mais de manière de moins en moins forte notamment du fait des différentes « réformes » des retraites qui se sont succédées ces dernières années. Il convient donc d'être prudent sur les prévisions démographiques à long terme. Parmi elle, près de 11 millions perçoivent une retraite complémentaire de l'ARRCO dont 3 millions perçoivent également une retraite de l'AGIRC.

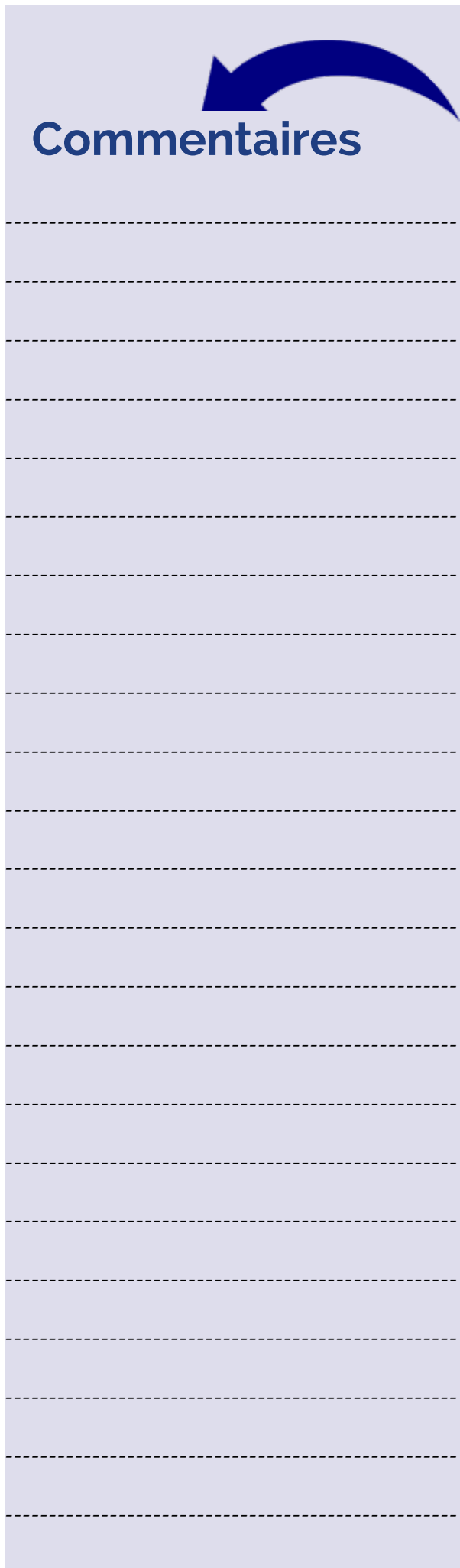
5.1.5 La pension brute moyenne (droit direct) s'établissait en 2016 à 1 389 Euros (F : 1 065 ; H 1 739). Ces moyennes cachent des inégalités liées au genre, au parcours professionnel, à la génération, au lieu de résidence etc. 10 % des retraités touchent moins de 1 050 Euros quand 1 % touchent plus de 4 140 Euros de pension et disposent, pour beaucoup, d'autres sources de revenus.

5.1.6 Le niveau des pensions s'élevait à hauteur de 80 % du revenu net moyen de la population française. Cependant les projections dessinent une baisse à partir de 2015 pour se réduire à 45 % en 2055 du fait des « réformes ». Les retraités ne sont donc pas tous des nantis comme nous les présentent gouvernements et médias et leur appauvrissement est tout à fait programmé.

5.1.7 En 2016 la masse des pensions s'établissait à 308 milliards d'Euros (14 % du PIB), en progression (plus de salariés et un niveau de qualification plus élevé). L'objectif des pouvoirs publics français et européens est de réduire ce pourcentage au profit du capital. On a pu en voir les effets avec les politiques d'austérité en Grèce où les pensions ont baissé de moitié. L'augmentation de la CSG à partir de 2018 et la décision de ne plus revaloriser les pensions en fonction d'un index s'inscrivent bien dans cette orientation politique, de même que la contre réforme des retraites souhaitée par le gouvernement.

5.1.8 Si, du point de vue de l'économie capitaliste, les retraités ne produisent plus de valeur d'échange, leur activité productrice de valeur d'usage a néanmoins un impact économique réel. Leurs activités bénévoles (4 millions de retraités) ont été évaluées et probablement sous estimée à hauteur de 3,5 milliards d'Euros. Et l'importance de la masse des pensions a contribué, en France, à limiter l'effet négatif de la crise financière de 2008 sur les activités économiques et sur le niveau d'emploi du pays.

« Les classes populaires voient la retraite comme une libération du travail. Ces retraités qui ont travaillé des décennies durant, pensent pouvoir légitimement continuer à vivre di-



Commentaires

gnement après le travail. Mais la plupart arrivent fracassés à la retraite, victimes des inégalités d'une vie au travail, des bas salaires, des conditions de travail, des expositions aux risques... Des conséquences qui s'accroissent au moment de la retraite. La qualité de la retraite est conditionnée au montant de la pension». Monique Pinçon-Charlot et Bernard Charlot sociologues, VN N°200, juillet 2017.

5.1.9 Les attaques portées contre le niveau des pensions des retraités sont lourdes de conséquences pour leur niveau de vie. Alimentation, logement, mobilité, loisirs, accès à la culture et surtout santé sont impactés. Ces impacts sont redoublés dans une société de classes, par les politiques de fiscalité, de réduction des dépenses publiques, de démantèlement de la Sécurité Sociale et des services publics, par l'effondrement de notre système de santé, par les pratiques de l'industrie agro-alimentaire et par le réchauffement climatique. La politique du tout numérique, conçue sans associer les usagers, constitue également un risque particulièrement grave de marginalisation des plus âgés d'entre nous. Les menaces sur la paix dans le Monde planent également toujours sur la société. Et les retraités n'y échappent, bien sûr, pas.

5.1.10 « Mais les actifs sont également concernés », pour le sociologue, la catégorie sociale des retraités n'existe pas. « Il existe des retraités et des rentiers. Être retraité ouvrier ou multi actionnaire n'est pas tout à fait la même chose. La retraite reproduit et aggrave l'ordre social. » Monique Pinçon-Charlot et Bernard Charlot sociologues, VN N°200.

5. 2 Les retraités dans le syndicalisme et dans la CGT

5.2.1 C'est donc également la question de la place des travailleurs salariés en retraite dans les organisations syndicales de travailleurs qui est posée. Elle se pose aussi pour nous dans la CGT, un syndicat de masse et de classe agissant pour la défense des intérêts économiques des travailleurs mais aussi pour la transformation de la société.

« Le retraité est un salarié qui s'est émancipé de son rapport de subordination à l'employeur. Sa pension est du salaire socialisé. Les retraités font naturellement partie du mouvement syndical parce qu'ils sont des salariés, des salariés dispensés d'activités. Quand on parle de salaire, d'emploi et de retraite, c'est la même chose ». Jean-Marie Pernot, chercheur à l'IREC, spécialiste des mouvements sociaux, VN n°180.

5.2.2 Les salariés en retraite ont bien des revendications spécifiques principalement celles qui concernent le montant de la pension. Et cela justifie que nous soyons organisés de manière spécifique. Mais ces revendications concernent aussi les actifs qui sont naturellement de futurs retraités. En nous battant pour les pensions nous nous battons également pour les générations futures.

5.2.3 Les salariés en retraite sont particulièrement sensibles aux questions de santé, de services de proximité etc. Mais ces questions concernent également les actifs dans leur vie quotidienne.

5.2.4 Les salariés actifs se battent pour leurs salaires, pour l'emploi, pour la qualité du travail etc. Mais ces questions nous concernent également puisqu'elles déterminent l'existence même de nos pensions.



Commentaires

5.2.5 Enfin qui pourrait nier que nous avons tous, travailleurs actifs et retraités, à lutter pour la transformation de la société dans un monde de paix ?

5.2.6 Les salariés en retraite ont donc de bonnes raisons d'engager un travail spécifique et de s'organiser en conséquence en prenant en compte les réalités concrètes. Pour autant, il est plus que jamais nécessaire de renforcer les liens actifs – retraités dans la CGT, que ce soit au niveau des syndicats d'entreprise, des USTM, des fédérations ou au niveau territorial des Unions Locales, des Unions Départementales et des Comités Régionaux. Nous devons cultiver la convergence dans la lutte du travail contre le capital plutôt que le particularisme. Les salariés en retraite sont d'abord des salariés et il n'y a qu'une seule CGT.

5.2.7 Pourtant, force est de reconnaître que ces liens n'ont pas toujours, dans la pratique, la qualité et la force souhaitées. Incompréhension ou indifférence sont souvent un obstacle au maintien et au renforcement de ce lien. C'est donc un chantier qu'il faut travailler notamment en valorisant les bons exemples mais surtout en entretenant un dialogue permanent et en exerçant une présence constante.

ANNEXES

Selon la DREES, fin 2015, 16 millions de personnes, vivant en France ou à l'étranger, sont retraitées de droit direct d'au moins un régime français, soit 152 000 personnes de plus que l'année précédente. Une fois pris en compte les retraités de droit dérivé, plus de 17 millions de personnes sont retraitées fin 2015. 12 369 000 touchent une pension de l'ARRCO et 2 941 000 une pension de l'AGIRC.

5.2.8 Premier poste de dépenses de la protection sociale, les pensions de vieillesse et de survie s'élèvent à plus de 300 milliards d'euros en 2015. La pension moyenne tous régimes de droit direct s'établit à 1 376 euros bruts mensuels en 2015, soit 0,7 % de plus qu'à la fin 2014 en euros constants. Cette hausse provient principalement de l'effet de noria. La pension de droit direct des femmes est inférieure de 39,2 % en moyenne à celle des hommes. Si l'on ajoute les droits dérivés, l'écart de pension s'établit à 25,1 %.

5.3 Le montant moyen de la pension de droit direct, tous régimes confondus, s'établit à 1 376 euros bruts mensuels par retraité en décembre 2015, soit 0,7% de plus qu'à la fin de 2014 en euros constants. Il croît entre 2006 et 2015 au rythme annuel moyen d'environ un point de pourcentage en plus de l'inflation. Cette croissance résulte de l'évolution des pensions des personnes déjà retraitées ainsi que du renouvellement de la population de retraités.

5.3.1 Le mécanisme de remplacement des retraités les plus âgés, décédés en cours d'année, est qualifié « d'effet de noria ». Ce dernier est particulièrement marqué pour les femmes. Fin 2015, le montant moyen de pension de droit direct s'élève à 1 050 euros mensuels pour les femmes contre 1 728 euros pour les hommes.

5.3.2 Tous régimes confondus, 4,4 millions de personnes sont titulaires d'une pension de retraite de droit dérivé au 31 décembre 2015, en hausse de 6 % par rapport à 2008. Parmi ces retraités, 1,1 million ne perçoivent pas de pension de droit direct. Les femmes, plus souvent veuves, représentent 89 %



des bénéficiaires d'une pension de droit dérivé. En 2015, le régime général verse 2,8 millions de pensions de droit dérivé, et l'ARRCO 3 millions.

5.3.4 L'amélioration du niveau des pensions de retraite a entraîné une diminution régulière du nombre d'allocataires du minimum vieillesse de 1968 à 2003. À la fin 2015, 554 000 personnes bénéficient d'une allocation du minimum vieillesse.

5.3.5 En complément des régimes obligatoires par répartition, une retraite supplémentaire facultative permet à certains retraités de compléter leurs revenus. En 2015, les produits d'épargne retraite individuels souscrits hors du cadre professionnel représentent 926 000 bénéficiaires d'une rente. Au total, les dispositifs de retraite supplémentaire représentent 206,7 milliards d'euros d'encours fin 2015.

Partie 6 - Lien avec les actifs

6.1.1 - Plusieurs thèmes communs sont des leviers pour créer du lien avec les actifs, et sont des points de convergences de nos luttes.

6.1.2 Les salariés en retraite sont particulièrement sensibles aux questions de santé, de services de proximité etc. Mais ces questions concernent également les actifs dans leur vie quotidienne.

6.1.3 Sécurité sociale, complémentaire santé, maladies professionnelles.

6.1.4 Pouvoir d'achat, impôts. Réduction du temps de travail : Depuis le passage aux 35 heures, les gains de productivité, n'ont profité essentiellement qu'aux actionnaires et très peu aux salariés.

6.1.5 Logement, transports (Actions communes convergentes possibles).

6.1.6 Départ en retraite ; Continuité syndicale, bulletins d'informations aux actifs sur nos actions, nos activités, carte CGT permanente en veillant à ne pas perdre le contact.

6.1.7 Renforcement en direction de nos sympathisants actifs ou retraités.

6.1.8 Liens contacts pour connaître les nouveaux syndiqués et les militants.


6.1.9 LSR, FSGT, INDECOSA-CGT

6.1.10 Projection de films sur des thèmes communs, convergents comme par exemple « La Sociale ».

6.1.11 Sorties, voyages en commun, activités, loisirs, marche, vélo, pétanque, loto, pots de départs, arbre de Noël, médailles d'honneurs CGT.

6.1.12 La lutte des retraités n'est pas uniquement une force d'appoint. Nous avons nos propres revendications

6.1.13 Des succès il y en a aussi chez les retraités, par exemple l'empêchement du doublement de la CASA, l'exonération de



100 000 puis 300 000 retraités de la hausse de la CSG suite à la forte mobilisation passée de 80 000 manifestants en septembre 2017 à 200 000 en mars 2018.

6.1.14 Ce n'est pas suffisant, nous devons obtenir la suppression de la hausse de la CSG et la valorisation de nos pensions

6.1.15 Pour cela nous devons être encore plus nombreux et nous avons besoin de l'appui des actifs. Nos manifestations ne suffiront pas, sans l'impact sur l'économie par les grèves.

6.1.16 La continuité syndicale doit être un objectif commun actifs - retraités.

6.1.17 Les cheminots ont démontré dans certaines sections que le 100 % est possible, 30 % au niveau de notre UFR métallurgie.

6.1.18 Appuyons-nous sur les réussites de nos camarades cheminots, avec les livrets « Je prépare ma retraite », les kits de syndicalisation retraités, journées d'accueils « Futurs retraités »

6.1.19 Dans le nord cela a permis à une section de passer de 36 à 75 syndiqués suite à une réunion par mois de tous les syndiqués. Cela est principalement dû à la qualité de la vie syndicale.

6.1.20 Accompagnement à la déclaration d'impôts, au départ en retraite qui se fait 6 mois à l'avance, cela donne juste le temps de rencontrer les partants en retraite avec des délégués actifs.

6.1.21 Les binômes actifs-retraités, sont efficaces si les deux jouent le jeu. Il faut aller au contact !

6.1.22 Dans les 5 années à venir il y aura 45000 départs en retraite toutes professions confondues.

6.1.23 Alors que le nombre de retraités augmente, nous sommes en baisse constante, nous devons réagir.

6.1.24 La prise des coordonnées des sympathisants, rencontrés plusieurs fois sur les manifs, est aussi un moyen de contacter nos forces potentielles.


6.1.25 Et donc de nous renforcer, aussi bien chez les actifs que les retraités en renforçant les liens actifs-retraités.

6.1.26 Fascicule « Départ en retraite », recenser l'énorme potentiel de syndicalisation avec les actifs en s'appuyant sur le travail considérable de ciblage de Frédéric Birebent de l'UD 09.

6.1.27 Il y a là aussi un enjeu de représentativité, de s'implanter là où on est absent. Là où il est, par conséquent, impossible de voter CGT.

6.1.28 Diffusion de tracts spécifiques retraités vers les actifs, à la sortie des usines et sur les ronds-points ?

6.1.29 Si nous n'obtenons pas une retraite à taux plein digne de ce nom, les militants actifs d'aujourd'hui auront 10 ans de plus que nous pour préparer les futurs retraités à la continuité



syndicale il n'y a pas de quoi s'en réjouir.

6.1.30 Avec l'augmentation de 25 % de la CSG, la part de l'impôt dans la protection sociale, est passée à 65 %.

6.1.31 Nos actions, ne doivent pas cibler uniquement le gouvernement, en oubliant les dirigeants patronaux, le Medef, l'UIMM et la CGPME. Une progression importante de la CGT, serait une véritable claque pour ces derniers.

6.1.32 Là aussi nous devons agir en lien avec les actifs (Unissons-nous!).

6.1.33 Défendre les conquises du Conseil National de la Résistance, n'est pas un combat d'arrière-garde mais bien au contraire celui d'un progrès social et économique et nous devons même aller au-delà en revendiquant de nouveaux droits, correspondants aux aspirations et aux enjeux du 21^e siècle.

6.1.34 Ne nous laissons pas entraîner sur leur terrain, soyons offensif.

6.1. 35 Si nous renforçons la syndicalisation, si nous élargissons les mobilisations, tous ensemble, nous pouvons gagner
6.1.36 Il y a de quoi être optimiste camarade, n'est-ce pas un joli nom camarade comme le chantait si bien Jean Ferrat.

Partie 7 - L'UFR c'est quoi ? Pour qui ?

7.1.1 L'Union Fédérale des retraités de la métallurgie est une instance CGT qui émane de la continuité syndicale.

7. 1.2 L'importance de cette organisation est d'autant plus indispensable avec la politique actuelle « En Marche » à l'encontre des retraités.

7.1.3 L'UFR fait partie intégrale du réseau de la CGT.

7.1.4 Les retraités qui la composent travaillent au bon déroulement de l'activité en lien avec tous les retraités.

7.1.5 Avec les retraités /ou salariés on entend souvent ce genre de questions :

- Pourquoi se syndiquer quand on est à la retraite ?
- Nous ne faisons pas de politique !
- Nous n'avons plus de patron, alors à quoi ça sert ?

7.1.6 La CGT doit faire le pari de doubler le nombre de syndiqués pour affaiblir le gouvernement et le patronat.

7.1.7 L'activité syndicale à l'entreprise doit prendre en compte la situation des retraités. L'histoire de la CGT doit faire partie intégrante de notre formation de base. La création de la sécu, la retraite...etc...cela donnera plus confiance aux salariés et chassera l'image que veut et continue de transmettre le gouvernement et le patronat à travers les médias tous les jours.

7.1.8 Les retraités représenteront d'ici 2040, 30 % de la société c'est un enjeu économique et social majeur.



Commentaires

7.2.17 L'organisation sociale et politique a transformé le statut du retraité en retraité « vulnérable ».

7.2.18 La solidarité et le partage doivent être nos mots d'ordre.

7. 3 Les enjeux

7.3.1 -Être plus nombreux pour gagner le rapport de forces dedans et hors des entreprises.

7.3.2 -Gagner la représentativité CGT, reprendre la 1^{ère} place au niveau national dans le secteur privé et progresser.

7.2.3 - Gagner un électorat qui n'a pas la possibilité de voter CGT

7.2.4 - Gagner en syndicalisation

7.2.5 - Créer de nouvelles bases

7.2.6 - Développer la démarche CGT dans les entreprises pour gagner de nouveaux droits et faire aboutir nos revendications

7.2.7 -Mobiliser par la BATAILLE D'IDEES le plus grand nombre de salariés sur les repères de la CGT.



Commentaires

